

# Vous êtes un particulier ?

La loi sur le mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre engagement dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. De plus, nous vous proposons des contreparties en invitations pour les concerts des artistes Alice & Cécile et aux festivals.

## Pourquoi s'engager ?

- Accroître notre soutien à la création artistique.
- Renforcer notre attention à des publics particuliers
- Participez à la défense du patrimoine musicale français

## Quelques exemples:

- Vous faites un don de 100 €  
> Vous obtenez une déduction fiscale de 66 €  
Nous vous offrons : 2 places pour un concert de votre choix, 1 CD au choix
- Vous faites un don de 200 €  
> Vous obtenez une déduction fiscale de 132 €  
Nous vous offrons :  
2 places de concert  
2 CDs



# Vous êtes un professionnel ?

ART VOCAL souhaite s'appuyer sur le tissu économique local et régional pour développer une culture de qualité et ainsi contribuer à l'attractivité de la région.

## Pourquoi s'engager ?

Associer aujourd'hui le nom de votre entreprise à l'association ART VOCAL, c'est valoriser l'image de votre société:

- En aidant au développement culturel de votre territoire
- En soutenant un projet qui vise l'émergence d'auteurs, compositeurs et interprètes de la chanson française et du jazz, entres autres.
- Promouvoir la création artistique

## Apportez votre contribution financière

## la loi mécénat du 1er août 2003

Cette loi récente renforce votre engagement avec ART VOCAL par des dispositions fiscales très attractives, notamment une réduction de 60 % d'impôt sur le revenu du montant de votre don via un AVOIR FISCAL.

Intégrez le « club des mécènes » et profitez des avantages que nous vous réservons:

- La diffusion de votre nom et/ou de votre logo sur les affiches, plaquettes, réseaux sociaux régional, national et international de ART VOCAL
- Des tarifs préférentiels pour un concert d'entreprise ou événementiel.
- Des invitations à des concerts organisés par ART VOCAL
- La rencontre des artistes et musiciens aux travers des résidences et des enregistrements.

# **Vous souhaitez faire un don à l'association ART VOCAL ?**

**Choisissez le montant et faites un chèque à l'ordre de ART VOCAL, à retourner à :**

Association Art Vocal  
Boite numéro 6  
Pavillon Maurice Durand  
Rue de Verdun  
85100 les Sables d'Olonne

[\*\*aliceetcecile@gmail.com\*\*](mailto:aliceetcecile@gmail.com)